



## Achat d'un bien immobilier

Par **crystalia**, le **10/04/2008** à **10:45**

bonjour

mon fils a achete une maison en Aout 2007 .Sur l'acte figure egalement le nom de son amie .  
Ils se separent , mon fils souhaite garder la maison ,elle souhaite que son nom ne figure plus  
sur l'acte et renonce donc à ses droits.

Les loyers sont prelevés sur le compte bancaire de mon fils.

nous aimerions savoir si il existe une possibilité d'arrangement à l'amiable afin de limiter les  
frais de notaires .

Sinon que doit -il faire pour changer l'acte et à combien peut s'elever le montant de ce  
changement.

nous vous remercions de vos renseignements